

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Jeudi 7 février 2019

**Nombre de Conseillers : 33**

**En exercice : 33**

**Présents ou représentés : 31**

**Nombre de votants : 31**

**Numéro  
2019/FEV/05**

**Point de l'ordre du jour  
5**

## OBJET

**RÉNOVATION DE  
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA  
PLACE CHARLES DE GAULLE**

## RAPPORTEUR

**M. PASSERIEU**

Rendu exécutoire compte-tenu de :  
La transmission en Préfecture le : 13/02/2019  
L'affichage en mairie le : 13/02/2019  
La notification le : 13/02/2019

Le Maire  
Christophe LUBAC

Le jeudi 7 février 2019, le conseil municipal de la commune de Ramonville Saint-Agne s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale et affichage du 1<sup>er</sup> février 2019, sous la présidence de Monsieur Christophe LUBAC, Maire.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, **Monsieur Pablo ARCE** est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

### Membres présents :

*Christophe LUBAC, Claudia FAIVRE, Pablo ARCE, Gérard ROZENKNOP, Marie- Pierre DOSTE, Valérie LETARD, Jean-Luc PALÉVODY, Claire GEORGELIN, Marie- Pierre GLEIZES, Pierre- Yves SCHANEN, Sébastien ROSTAN, Bernard PASSERIEU, Gisèle BAUX, Véronique BLANSTIER, Claude GRIET, Céline CIERLAK-SINDOU, Christophe ROUSSILLON, Patrice BROT, Maryse CABAU, Henri AREVALO, Laure TACHOIRES et Bernard HOARAU.*

### Membres excusés et représentés par pouvoir :

*Jean-Bernard CHEVALLIER a donné procuration à Marie-Pierre GLEIZES  
Pascale MATON a donné procuration à Marie-Pierre DOSTE  
André CLEMENT a donné procuration à Jean-Luc PALEVODY  
Alain CARRAL a donné procuration à Claudia FAIVRE  
Marie-Ange SCANO a donné procuration à Sébastien ROSTAN  
Divine NSIMBA LUMPUNI a donné procuration Christophe LUBAC  
Francis ESCANDE a donné procuration à Patrice BROT  
Frédéric MERELLE a donné procuration à Maryse CABAU  
Jean-Pierre PERICAUD a donné procuration à Henri AREVALO*

### Membres absents :

*Jonathan CABAU et Francine JULIE*

### Exposé des motifs

À la demande de la ville de Ramonville, le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération suivante :

Rénovation de l'éclairage public de la place Charles de Gaulle.

Le SDEHG a réalisé l'étude de l'opération référencée : 4 AS 250, qui comprend :

- Fourniture et pose de 56 appliques murales LED 3,5 watts en lieu et place des

appliqués LED hors services et non réparables.

- Fourniture et pose de 10 encastrés LED 3watts en lieu et place des encastrés LED hors services et non réparables.
- Fourniture et pose de 7 colonnes lumineuse d'environ 30 watts en lieu et place des bornes vétustes existantes de 70 watts.

Les technologies les plus avancées en matière de performances énergétiques seront mises en œuvre et permettront **une économie sur la consommation annuelle d'énergie électrique d'environ 44 % soit 196 €/an.**

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

TVA (récupéré par le SDEHG)	18 405 €
Part SDEHG	74 800 €
<b>Part restant à la charge de la commune (estimation)</b>	<b>23 670 €</b>
TOTAL	116 875 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne, pourront finaliser le plan d'exécution sera transmis à la commune pour validation avant planification des travaux.

### **Décision**

Le conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur PASSERIEU, et après en avoir délibéré **À L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** l'étude du projet présenté ;
- **S'ENGAGE** à verser au SDEHG une contribution au plus égale au montant ci-dessus.

*Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures*

Le Maire  
*Christophe LUBAC*





Commune de Ramonville Saint Agne - Commande 4AS250  
 Révision de l'éclairage de mise en valeurs de la mairie  
 Les abords sont affectueux et non réparable



Fourniture et pose de 56 appliques murales LED 3,5 watts en lieu et place des appliques LED hors services et non réparables. L'esthétique et l'encombrement des nouvelles appliques seront au plus proche de celles déposées.

Fourniture et pose de 7 colonnes lumineuse d'environ 30 watts en lieu et place des bornes vétustes existantes de 70 watts.

Fourniture et pose de 10 luminaires en lieu et place des luminaires existants hors services et non réparables. L'esthétique et l'encombrement des nouveaux luminaires seront au plus proche de ceux déposés.

